

EDITO

Lendemain de cantonales : vous nous avez dit...

Dans le porte à porte vous nous avez posé la question : « **est-ce que vous reviendrez nous voir ? Pas seulement tous les 6 ans ?** ».

Nous n'avons pas été élus au Conseil général mais nous reviendrons vous voir au moins pour vous parler de la ville de Gap : parce que c'est la base de notre engagement et que sans vous nous ne sommes rien. Nous voulons faire disparaître les rapports de délégation à des professionnels de la politique.

Vous avez ajouté « **qu'est-ce que vous allez faire pour nous ?** »

Nous ferons AVEC vous : l'élu est partenaire des citoyens. C'est la pratique de la démocratie active qu'il convient d'encourager ainsi que la participation citoyenne.

Nous allons continuer à faire ce que nous faisons déjà au conseil municipal : vous consulter pour avoir votre avis, nous battre pour que l'opposition ait les moyens d'exercer son rôle, travailler sur les dossiers avec les citoyens, débusquer les délibérations que nous pensons mauvaises pour la population...

Vous nous avez dit : « **Vous promettez et vous ne tenez pas vos promesses** »

Nous allons continuer à faire des comptes-rendus réguliers de nos activités au sein du Conseil Municipal dans la **Lettre de l'opposition** et des réunions publiques : **vous pourrez alors nous demander des comptes.**

Les séances plénières du Conseil Municipal sont ouvertes au public : c'est un contrôle que chaque citoyen peut exercer.

Vous nous avez affirmé : « **De toutes façons, on ne peut rien changer, la politique c'est pipé d'avance** ». Vous avez ajouté : « **Ces questions ça nous dépasse, on n'y comprend rien** ».

Vous pourrez intervenir en venant préparer avec nous les séances plénières du Conseil Municipal en vous joignant au groupe très ouvert qui nous aide en y participant.

Nous voulons que chacun puisse jouer un rôle : chaque citoyen est compétent dans les domaines qui le concernent. Ateliers à thèmes, forums de discussions, journal trimestriel « l'Alp'ternatives », assemblées générales trimestrielles, sont les moyens que se donne notre association « Pour une Alternative Citoyenne à Gauche ».

Nous remercions tous ceux qui ont voté pour **Ensemble vraiment à Gauche** au premier tour (19,8%) et au deuxième tour (45,4%) des cantonales : il manquait seulement 216 voix pour arriver à la victoire! Mais nous tenons compte aussi du fait que vous avez été 57% à ne pas voter et nous essaierons de comprendre pourquoi.

Françoise PERROUD, Cécile LEROUX, Jean-Claude EYRAUD



Françoise Perroud et Jean-Claude EYRAUD conseillers municipaux d'opposition sont à votre disposition.

Directrice de la publication : Cécile LEROUX

Imprimé par nos soins. Faites tourner, ne pas jeter sur la voie publique.

Pour tout contact : LEROUX, 37 chemin Les Hauts de Valbonne 05000 GAP

Blog : jceyraud.blogspot.com

Florilège de la première séance du conseil général

Les élus du groupe d'opposition ont demandé que les suppléantes soient associées au travail des titulaires, ce qui en soi n'est pas une mauvaise idée. Monique Estachy, une des 2 femmes du Conseil Général (sur 30) a suggéré « qu'il eut été préférable au titre de la parité qu'ils laissent leur place à leur suppléante ! ».

Lors de notre travail de préparation des cantonales, nous avons eu beaucoup de mal à trouver des femmes et des jeunes qui acceptent d'être en première ligne, alors que le conseil général est un des lieux proches des citoyens et qu'il semblerait qu'il soit plus facile de s'y présenter.

Rappelons qu'à l'Assemblée Nationale il y a 19% de femmes. Il y a 12 députés trentenaires sur 577 ! Parmi eux, 4 femmes. Nous avons encore des progrès à faire !

CONSEIL MUNICIPAL DE GAP DU 14 AVRIL 2011

La majorité municipale a adopté le budget primitif 2011, le groupe G.A.U.C.H.E. a voté contre, pourquoi ?

La dette de la ville au budget principal devrait passer de 68.634.000 en 2010 à 65.545.000 en 2011. Cela semble positif ?

Sur les marges, brutes et nettes, d'autofinancement :

Elles s'établissent comme suit :

La marge brute d'autofinancement est égale aux recettes de fonctionnement moins les dépenses de fonctionnement avant paiement des intérêts de la dette.

La marge nette d'autofinancement est égale à la marge brute d'autofinancement moins l'annuité de la dette (capital et intérêts).

Si le solde est positif on a une marge, sinon c'est un déficit qu'il faut analyser en contenu et en évolution.

	Marge brute		Annuité de la dette	Marge nette
2009 :	8.073.500	Moins	9.543.500	- 1.470.000
2010 :	8.165.000	Moins	10.338.500	- 2.173.500
2011 :	8.832.800	Moins	9.657.000	- 824.200

A première vue, ce déficit se réduit, mais :

Pour comprendre la tendance et prévoir l'avenir à plus long terme, il convient de vérifier les contenus de chacun des facteurs de ce rapport.

Comment la marge brute d'autofinancement a-t-elle été augmentée cette année ?

Nous ne donnerons que les évolutions de deux valeurs significatives dans les dépenses réelles de fonctionnement ;

Frais de personnel : moins 167.000 € par rapport à 2010 alors que la population et les besoins de service public augmentent.

Subvention sociale au CCAS : moins 628.000 € par rapport à 2010 alors que le dernier bilan d'activité présenté au conseil d'administration du CCAS démontre une augmentation d'activité entre 6 et 30% suivant les services. **Soit 795.000 € de dépenses qui ont été supprimées.**

En s'inscrivant uniquement dans la logique politique de baisse des coûts salariaux et des emplois et dans celle de la restriction des dépenses sociales, la municipalité installe un miroir aux alouettes de réduction du déficit.

En effet, avec le simple maintien (sûrement insuffisant face à la crise et aux besoins grandissants) des frais de personnel et de l'aide sociale à la population paupérisée, la marge brute n'aurait été que de $8.832.800 - 795.000 = 8.037.800$ € c'est-à-dire inférieure aux marges antérieures.

Enfin, et pour rester à l'essentiel, nous dirons que, lorsque « le stade de glace » sera terminé, nous redoutons que les économies réalisées sur le secteur social et les emplois ne soient redistribuées en subventions d'équilibre pour le fonctionnement de cet équipement de prestige. Or financer ce sport professionnel de haut niveau dépasse les capacités de notre cité : les pratiquants de sports de glace ne représentent pas l'immense majorité de notre population pauvre, au regard des indicateurs sociaux.

Une fois le montant des emprunts liés à cette réalisation intégré dans l'annuité globale de notre dette, le déficit chronique de notre ville va atteindre de nouveaux sommets et le mandat va s'achever par le constat d'une politique de forte régression sociale accompagnée de frais exorbitants liés à des réalisations disproportionnées par rapport à notre potentiel financier dont la gestion courante sera grandement déficitaire.

Jean-Claude EYRAUD

Au poker menteur qui risque de se retrouver tout nu ?

Au Conseil municipal le maire affirme que la subvention du conseil régional pour le stade de glace est acquise et qu'il n'en a jamais douté ! La preuve il a fait mettre, dès janvier, un panneau devant la patinoire avec la Région comme financeur.

Mais une lettre de M. Vauzelle reçue le 21 mars 2011 dit le contraire :

En voici quelques extraits :

« Je vous avais indiqué, lors de notre rencontre du 15 janvier 2010 à l'Hôtel de Région, que nous examinerions attentivement ce dossier tout en vous précisant que la Région PACA n'avait pas, jusqu'alors, pour principe de participer au financement d'équipements sportifs de cette dimension. Je m'étonne donc, dans ce contexte, que vous ayez à plusieurs reprises évoqué publiquement des promesses de notre part sur ce dossier. »

M. Vauzelle signale ensuite que le gel des dotations de l'Etat prive la région de 170 millions d'euros de ressources budgétaires entre 2010 et 2014.

Toutefois il propose à M. Didier l'élaboration d'un contrat de développement pluri annuel avec Gap :

« Plusieurs dossiers en cours de réalisation comme la première tranche de la rocade de Gap pour laquelle nous vous avons déjà apporté notre aide, ou à l'étude, comme le futur pôle d'échange de la nouvelle gare routière et le relogement de l'Institut de formation en Soins Infirmiers,

pourraient être intégrés à cette démarche de même que tout autre projet structurant relatif au développement économique ou de la culture »

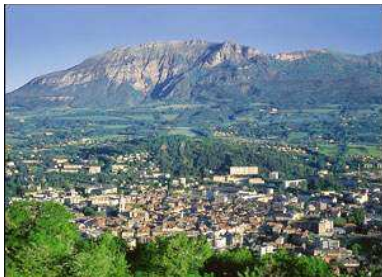


Où est le stade de glace dans cette énumération ?

Autre affirmation contestée : la patinoire bénéficierait du programme régional "Agir pour l'énergie". Les élus Europe Ecologie-les Verts (Annick Delhaye et Marie Tarbouriech) démentent :

« La région ne finance cet équipement ni à travers le programme "Agir pour l'énergie " ni sur la ligne budgétaire "sport". Ce stade de glace va à l'encontre du développement soutenable (inflation du budget, fonctionnement très énergivore ».

Alors Monsieur le Maire vous en êtes où de votre effeuillage ?
Cécile LEROUX



Une délibération entérine un accord entre la SAFER et la commune pour protéger les terres agricoles.

Questions de notre groupe :

Pourquoi la commission extra municipale sur l'agriculture n'a pas été réunie pour parler de ce projet : pas de réponses. (Elle a été réunie une seule fois en 2009)

Qui va bénéficier de ces terres ? Le terme « les exploitants agréés par la SAFER » nous inquiète. Pas de réponses.

Qu'est ce qu'on va faire de ces terres ? Alors là réponse de M. Brochier, **agriculteur** : on a besoin de terres pour faire de l'élevage canin, des clubs hippiques et en dernier ressort pour les maraîchers. Ouf, parce que se nourrir de déjections canines ou hippiques bof.

Trêve de plaisanteries, voilà ce qu'on aurait souhaité entendre :

Il est de première importance de préserver une ceinture verte autour de Gap, qui permettrait à des maraîchers de s'installer sur des surfaces raisonnables, à des éleveurs de trouver des débouchés de proximité, à de l'agro alimentaire de voir le jour, à des citoyens de disposer de jardins à cultiver (il y en a déjà, mais pas suffisamment).

Les produits qui arrivent dans notre assiette n'auraient alors plus besoin de faire 2000 km en moyenne ! Les AMAP se développeraient, les cultures et élevages bios aussi...

Nous proposons : de faire fonctionner cette commission extra municipale, d'y associer les syndicats agricoles, le lycée agricole et les consom'acteurs.

Cécile LEROUX



Laïcité.

Voilà 2 fois que M. Didier nous fait le coup : nous faire entendre les clips de « nos prêtres », « les meilleurs représentants de la ville de Gap » ! Voilà 2 fois que nous quittons la salle, seuls... Est-ce normal, lorsqu'on est élu du peuple et que l'on siège dans la salle publique du Conseil Municipal, sous les symboles de la République (buste de Marianne et Président de la République) de faire fi de la séparation de l'Eglise et de l'Etat ?

Et s'il s'agit d'une séance privée comme le maire l'a affirmé et bien il va la faire ailleurs...

Transports urbains.

L'équipe municipale se félicite de sa gestion drastique du personnel, pourtant il y a un problème, pour une fois le maire le reconnaît mais ne donne pas les bonnes raisons. En effet au service des transports urbains 7 chauffeurs sur 32 sont malades ! En conséquence certains bus sont supprimés et le Centro en particulier. Alors d'abord se demander pourquoi ils sont malades ? Et bien principalement parce qu'ils sont si peu nombreux qu'ils ont un mal fou à prendre leur congés et leurs récupérations. Ensuite par ce que le métier de chauffeur est un métier usant. Pour autant la raison avancée est que les conditions de recrutement sont très complexes et que pour l'instant l'équipe chargée du personnel n'est pas arrivée à trouver des chauffeurs ! Comme le fait remarquer Jean-Claude Eyraud avec 1050 € par mois en début de carrière, c'est normal qu'il n'y ait pas grand monde...

Taux d'absentéisme du personnel municipal et reliquats des congés payés non pris

Notre groupe a demandé d'obtenir par service :

- le taux d'absentéisme et les motifs des absences,
- les reliquats des congés payés non pris (2010 et 2011)

Une délibération annulée.

La délibération votée le 17 février 2011, concernant le financement de travaux au FJT a été annulée et revotée en l'état. Pourquoi ? Parce que M. Lissy, président du FJT, s'était autorisé un discours fleuve et flagorneur comme il en a le secret, **avant** le vote ce qui est rigoureusement interdit. *Extrait de la réponse de la préfète à notre sollicitation "J'ai l'honneur de vous faire connaître que le maire de la commune a été informé de l'illégalité de l'acte en cause, et qu'en conséquence il a décidé de procéder à son retrait lors du prochain conseil municipal"*

Le village automobile de la plaine de Lachaup

Nous nous sommes abstenus pour plusieurs raisons :
La concertation publique a mis évidence un certain nombre de questions :

- une propriétaire a exprimé clairement son opposition à la vente de sa propriété à la ville et ce pour deux raisons majeures : prix proposé trop bas et opération qui n'est pas d'utilité publique
- le giratoire qui sera réalisé sur la RN 85 sera à la charge uniquement de la ville,
- le système d'assainissement envisagé n'est pas finalisé,
- le devenir des sites d'implantation actuelle des concessionnaires, laissés vacants n'est pas clairement défini,

De plus nous pensons que la vente de la totalité des lots n'est pas assurée et que la présence sur la zone d'espèces protégées et de trace archéologiques ne vont pas faciliter la réalisation de cette zone d'activité qui risque de coûter cher au contribuable.

L'intercommunalité

Voilà de nouveaux débats qui s'annoncent : la préfète vient de rendre son projet : 6 communautés de communes :

Sud Buëch, Nord Buëch, Champsaur-Valgaudemar, Ecrins-Briançonnais, Guillestrois-Queyras, Embrunais-Savinois.

Et une communauté d'agglomération : Gap. 57 548 habitants avec la communauté de l'Avance, celle de Tallard Barillonnette et le pays de Serre-Ponçon, ce qui correspond à ce que nous avons proposé. 3 communes des Alpes de Haute Provence rejoindraient les 30 autres : Piégut, Bellaffaire, Venterol.

Les communes ont 3 mois pour se prononcer. Puis la commission départementale de coopération intercommunale aura 4 mois pour donner son avis. Le 1^{er} janvier 2012 le périmètre définitif sera établi par la préfète. Pendant 1 an il sera encore possible de faire des modifications. En 2013, si aucun accord n'a été obtenu sur les demandes de modification elle fixera définitivement le périmètre.

On peut parier que les difficultés viendront de la communauté d'agglomération !

**Prochaine séance du conseil municipal le vendredi
24 juin à 18h15, préparation le mercredi 22 juin.**